ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ MULTI-SITES «PECH AURIOL - LE CROS»

COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS

DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC

PIÈCE 4 : RÉGIME DE LA ZAC VIS À VIS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Maître d'ouvrage

Commune de Villeneuve-lès-Béziers
Hôtel de ville
1, Rue de la Marianne
34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS

Conception & Etudes

Architecture & Paysage
Urbanisme
Biodiversité
Ingénierie pluviale infrastructures
Énergies renouvelables
Agriculture

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune de Villeneuve-lès-Béziers
Hôtel de ville - 1 Rue de la Marianne
34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS

PROJET

Agence Rayssac **Architecture & Urbanisme & Paysage**
2 rue des Remparts,
11000 Narbonne - Tél : 04 68 42 57 42

BEI **Infrastructures - VRD - Hydraulique pluviale**
La Courondelle - 58 allée John Boland
34 500 Béziers - tél : 04 67 39 91 40

MISSIONS D'ÉTUDES

BETU **Urbanisme - Aménagements**
La Courondelle - 58 allée John Boland
34 500 Béziers - tél : 04 67 39 91 40

CBE **Environnement - Biodiversité**
Z.I. Les Portes Domitiennes 720, route départementale 613,
34740 Vendargues - Tél : 04 99 63 01 84

Plus de vert **Bureau d'études - Environnement - Energies**
520 Avenue Saint Sauveur
34980 Saint-Clément-de-Rivière - tél : 09 51 00 48 09

Adaseah **Agriculture**
Chemin des jardins de Maguelone
34 970 Lattes - tél : 04 67 69 06 78

Régime de la Zone d'Aménagement Concerté multi-sites «Pech Auriol - Le Cros» au regard de la Taxe d'Aménagement

En application de l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme, le dossier de création doit préciser :

«*si la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement sera ou non exigible dans la zone.*»

La ZAC multi-sites «Pech Auriol - Le Cros» est exonérée de la taxe d'aménagement.